Nathaniel Adompo S3F4b

PROJET INFO0304

**AUTO ECOLE**

**BO’JACK**

Mme.Beaujet 2023/2024

[Demande du client : 2](#_Toc30575)

## 

## Demande du client :

Avant de commencer la réalisation du projet il est essentiel de faire un point sur la demande du client de manière claire et concise. C’est pourquoi le paragraphe qui suit ne fera mention uniquement de la demande du client et de ses attentes.

Aujourd’hui un client nous à contacté et nous à demander de développer une basse de données pour son auto-école, cette dernière venant à peine d’ouvrir ses portes. Il nous a demandé de lui concevoir une basse de données afin de gérer au mieux les leçons des élèves qui passeront leur leçons de conduite. Il nous a mentionné que son auto-école faisait passée les permis suivants:

-Le permis A1

-Le permis A2

-Le permis B

-Le permis C1

-Le permis BE

Le client nous à aussi préciser l’organisation globale de son auto-école. Lorsqu’un client voulant passer un de ces permis ci-dessus se présente, et qu’il devient un élève.

Un élève, prend des heures de conduite qui sont dispensé par un moniteur d’auto-école certifié.

Un moniteur d’auto-école ne décide pas qui il prend en leçon de conduite mais un élève n’a pas toujours le même moniteur d’auto-école.

Une secrétaire est charger d’organiser les plannings des moniteurs, des élèves, et se charge aussi de mettre à jour les dossiers des élèves ( paiements des heures de conduite, mise en place des dates d’examens, création du dossier de l’élève, gestion des véhicules).

Avant de passer à la conduite, un élèves doit obtenir son code et prend donc par conséquent des leçons de code en plus de réviser chez lui.

Les leçons ont lieu a des créneaux horaires réguliers dans la journée et dure 30min. L’élèves peu choisir de venir y assister ou pas du tout. .Elle ont donc une durée, un créneaux et un thème.

Lorsqu’il le sent, un élève demande à passer son code. La secrétaire lui donne donc une date, et une convention qu’il doit apporter pour passer le code.

La secrétaire transmets les résultats à l’élève et si il a obtenu le score requis, il obtient son code et peu donc commencer à prendre des leçons de conduite.

Le déroulement d’une leçon de conduite est très simple. Un élève se présente à l’heure indiqué sur son planning à l’auto-école ou le moniteur l’attendra. L’élève s’installe côté conducteur et le moniteur côté passager dans le véhicule pour passer sa ou ses leçons.

Un véhicule dispose d’un matricule, d’une carte grise, d’une assurance, d’une marque, d’un nom, d’un kilométrage, d’un statut, d’un suivi-technique et d’une couleur.Un véhicule n’est jamais attribué à un unique élèves, ce qui signifie qu’un élève peu passer une heure de conduite dans un véhicule différent du précédent. Cependant un véhicule est attribué à un moniteur.

Lorsqu’un véhicule est en panne il part en réparation. Il n’est donc plus disponible. Un véhicule par en réparations à une date précise et y reste jusqu’à ce qu’il soit remis en état. Chaque réparations à un coût totale et est effectué par un garagiste.

Une leçon à une durée, une date, et commence quand l’élève est installé dans le véhicule.

Lorsqu’un élève se sent prêt à passer son permis, il peu demander à passer son permis. On lui attribue donc une date d’examens, et il passe son permis avec un de ses moniteurs, et un examinateur attribué d’office.

Les examinateurs sont sollicité par l’auto-école mais ne font pas partie intégrante de celle-ci, il ne donne aucune heure de conduite.

A la fin de l’examen l’éxaminateur se charge de transmettre les résultats à la secrétaire qui se charge enfin d’annoncer la nouvelle à l’élève. Le permis n’étant pas remis par l’auto-école mais par l’état qui, après avoir reçu les résultats, se charge d’envoyer une demande de création de permis.L’élève vient chercher son permis à l’auto-école, transmit par la secrétaire.

Il faut prendre en compte cependant plusieurs paramètre, chaque personne dispose d’un nom et d’un prénom, d’un identifiant(pour les moniteurs un identifiant moniteur, etc...) d’un âge et d’une adresse.

Les moniteurs ont un diplôme de moniteur d’auto-école(la secrétaire aussi !), et les examinateurs eux ont un certificat de passage.

Les leçons de conduite et l’heure d’examen ont aussi un prix mais pas les leçons de code qui sont gratuite. Le dossier d’un élève comporte plusieurs documents fournis par l’élève dès son entrée dans l’auto-école. Il doit tout d’abord fournir différents documents :

-2 EPhotos

-6 timbres postaux

-1 photocopie de la carte d’identité recto-verso

-1 photocopie du certificat d’appel

-1 justificatif de domicile de -3mois